

Décrets et arrêtés

Décret n° 2024-442 du 24 juillet 2024, portant ratification des statuts d'Africa 50 - financement de projets.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2024-37 du 19 juillet 2024, portant approbation des statuts d'Africa 50 - financement de projets,

Vu les statuts d'Africa 50 - financement de projets.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont ratifiés les statuts d'Africa 50 -financement de projets.

Art. 2 - Lors du dépôt des instruments d'adhésion, le gouvernement tunisien déposera en même temps la réserve, annexée à la loi organique n° 2024-37 du 19 juillet 2024, susmentionnée.

Art. 3 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 24 juillet 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed